



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

La Ministre

NOTE CIRCULAIRE N°06./MINESU/CAB.MIN/SASMT/MMK/2024
DU 30/08/2024 A L'ATTENTION DES CHEFS DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

CONCERNE : MISSION DE CONTROLE DE GESTION AU SEIN DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENTS.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements,

Conformément, d'une part, à la directive de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, donnée lors de sa communication au dernier Conseil des Ministres tenu en date du vendredi 23 août 2024, ainsi qu'aux orientations de Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, relativement à la situation qui prévaut actuellement dans les Établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire, et d'autre part, à la portée de ma Note Circulaire n°003/MINESU/CAB.MIN/SASMT/MMK/2024 vous adressée en date 20 août 2024 portant rappel à l'ordre quant au maintien de la discipline au sein de vos Établissements, il est pris les mesures suivantes :

1. La diligence d'une mission de contrôle de gestion qui sera déployée à partir de ce mardi 27 août 2024 ;
2. Cette mission est habilité à examiner tous les éléments et outils de gestion, sans exception, et du patrimoine de l'Établissement afin d'y relever les forces et les faiblesses sur le fonctionnement ;
3. Les responsabilités collectives et individuelles devront être, le cas échéant, établies dans les chefs des membres de Comités de gestion ;
4. Un rapport spécifique sera rédigé et transmis avec tous les éléments y afférents à mon Office pour des mesures idoires à prendre, notamment sur le plan administratif et judiciaire ;
5. Durant cette période de contrôle, les mouvements et déplacements des Chefs d'Établissements et des Membres des Comités de Gestion seront restreints au strict essentiel.

A cet effet, il est donc exigé aux Chefs d'Établissements ainsi qu'aux Membres de leurs Comités de Gestion de répondre et soumettre la documentation utile à l'équipe de mission, sans aucune obstruction.

Fait à Kinshasa, le 30 AOUT 2024



Prof. Dr SOMEO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

La Ministre

**NOTE CIRCULAIRE N°06./MINESU/CAB.MIN/SASMT/MMK/2024
DU 30/08/2024 A L'ATTENTION DES CHEFS DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE**

**CONCERNE : MISSION DE CONTROLE DE GESTION AU SEIN DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENTS.**

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements,

Conformément, d'une part, à la directive de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, donnée lors de sa communication au dernier Conseil des Ministres tenu en date du vendredi 23 août 2024, ainsi qu'aux orientations de Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, relativement à la situation qui prévaut actuellement dans les Établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire, et d'autre part, à la portée de ma Note Circulaire n°003/MINESU/CAB.MIN/SASMT/MMK/2024 vous adressée en date 20 août 2024 portant rappel à l'ordre quant au maintien de la discipline au sein de vos Établissements, il est pris les mesures suivantes :

1. La diligence d'une mission de contrôle de gestion qui sera déployée à partir de ce mardi 27 août 2024 ;
2. Cette mission est habilité à examiner tous les éléments et outils de gestion, sans exception, et du patrimoine de l'Établissement afin d'y relever les forces et les faiblesses sur le fonctionnement ;
3. Les responsabilités collectives et individuelles devront être, le cas échéant, établies dans les chefs des membres de Comités de gestion ;
4. Un rapport spécifique sera rédigé et transmis avec tous les éléments y afférents à mon Office pour des mesures idoires à prendre, notamment sur le plan administratif et judiciaire ;
5. Durant cette période de contrôle, les mouvements et déplacements des Chefs d'Établissements et des Membres des Comités de Gestion seront restreints au strict essentiel.

A cet effet, il est donc exigé aux Chefs d'Établissements ainsi qu'aux Membres de leurs Comités de Gestion de répondre et soumettre la documentation utile à l'équipe de mission, sans aucune obstruction.

Fait à Kinshasa, le 30 AOUT 2024



Prof. Dr SOMEO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse